



Travaux non effectués +n probleme d' humidité

Par mike94

Bonjour,

J ai emmenagé au mois d' avril 2009 dans mon nouveau logement en conservant le même propriétaire. L' appartement semblait en bon état lors de la signature du bail puisque ce dernier avait repeint les pièces et réparé un volet defectueux; seule la ventilation devait être rebranchée à ses dire et il me promettait de venir la mettre en marche rapidement.

Il s' avère qu' au bout de quelques semaines, il n' était toujours pas repassé pour la ventilation, et pire, je me rend compte que la porte d' entrée n' est pas hermétique, le volet "bricolé" ne marche plus, je constate également des problèmes d' humidité et d' isolation thermique.

Je décide de lui en parlé et celui-ci me répond qu' il s' occupera de ma ventilation quand il le voudra, que les volets c' est ma faute et pour le reste, il ne peut rien faire.

Au mois d' octobre et toujours pas de nouvelles, je lui envoi une lettre A/R concernant les réparations à effectuées.

En novembre, j' ai eu la visite d' un ouvrier (employé dans l' entreprise de bâtiment de mon propriétaire) pour le volet et la ventilation. Il me dit que le volet est à changer et que la ventilation est complexe a installée.

Nous sommes maintenant en janvier, et la situation n' a toujours pas évoluée, c' est à dire que:

- j' ai un volet cassé
- des flaques d' eau devant ma porte d' entrée
- une ventilation inexistante
- de l' humidité de partout
- des pièces chauffées à fond et des factures EDF qui ne cessent de gonflées.

Que puis-je faire pour que la situation s' améliore?

Merci de vos réponses.